

ADAPTATION SCOLAIRE ET SCOLARISATION DES ÉLÈVES  
HANDICAPÉS

**LES BESOINS EDUCATIFS  
PARTICULIERS**

BOURGAIN DAVID

# **LES B.E.P : UN CONCEPT ÉMERGEANT MAIS PAS RÉCENT**

- **1978-1981: En Angleterre : Rapport Warnock (78) Education Act (81)**

*Special educational needs (S.E.N) et non plus handicap ou disability*

*se dégager d'un modèle médical*

*privilégier l'éducation en faveur du mainstreaming (integration)*

*Cependant quelques réserves, le besoin éducatif spécial se centre sur l'individu et non l'environnement scolaire*

*La Commission Warnock (1978) estimait à 20 % de la population d'âge scolaire la part des enfants qui auraient des besoins éducatifs particuliers à un stade ou à un autre de leur scolarité et cette estimation est toujours considérée comme valable.*

# **CONFÉRENCE MONDIALE SUR L'ÉDUCATION ET LES BESOINS ÉDUCATIFS SPÉCIAUX – SALAMANQUE (1994)**

UNESCO

## **Déclaration de Salamanque**

- Droit de toute personne à l'éducation
- Education inclusive

# **1996, CATÉGORISATION DES BEP PAR L'OCDE**

*Définition internationale de BEP :*

*besoins résultant d'une déficience*

*besoins dus à une difficulté d'apprentissage.*

*besoins dus à des difficultés socio-économiques ou culturelles*

*Objectif :*

*rendre compte de l'état du système éducatif*

*logique de catégorisation des personnes non stigmatisante*

*Comparaison des systèmes éducatifs*

*Pb : Modèle économique*

## ***ET EN FRANCE ACTUELLEMENT?***

➤ Circulaires successives de rentrée

Mieux scolariser les élèves en situation de handicap et les élèves à besoins éducatifs particuliers

➤ Recherche sur Légifrance / besoins éducatifs particuliers :

Article D311-11 : Relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves

Article D332-6 : Besoins particuliers et Aide spécifique apportée

Article L131-2 : Besoins éducatifs particuliers et le numérique

Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le CAPA-SH et le 2CA-SH

Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée

# AU NIVEAU ACADÉMIQUE

## Projet académique 2013-2016

- I. Agir sur les pratiques pédagogiques et éducatives au sein de la classe, de l'école, de l'établissement pour renforcer l'équité scolaire
  1. Accompagner les enseignants dans la mise en place du socle commun de connaissances, de compétences, et de culture
  2. Réduire les écarts entre élèves issus de l'éducation prioritaire et ceux issus de l'éducation non prioritaire
  3. Faire entrer les écoles, collèges, lycées dans l'ère du numérique
  - 4. Améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers**
  5. Développer une politique académique de santé dans un souci d'équité
  6. Créer les conditions d'une amélioration du climat et du bien être scolaires
  
- II. Agir sur la diversification et la sécurisation des parcours des élèves pour assurer un égal accès à la formation, la qualification et l'insertion
  - 1. Mieux adapter et mieux diversifier les parcours**
  2. Sécuriser les parcours en réduisant le décrochage scolaire
  3. Eriger l'orientation en un élément moteur de la réussite des élèves
  4. Renforcer l'attractivité des voies technologiques et professionnelles, ouvrir les jeunes sur l'entreprise
  5. Assurer une offre de formation professionnelle garantissant diversité, qualité et équité sur les territoires
  6. Garantir à chacun le droit à la formation et à l'éducation tout au long de la vie en accompagnant le développement des GRETA
  
- III. Agir sur l'accompagnement des acteurs du système éducatif
  1. Installer l'académie dans sa fonction stratégique
  2. Promouvoir une organisation fonctionnelle et territoriale de l'académie par pôles de compétences interdépartementaux
  3. Territorialiser, sous la responsabilité des DASEN, le pilotage des écoles et des EPLE
  4. Mieux intégrer la GRH au projet académique
  5. Approfondir le dialogue social

Source : <http://www.ac-lille.fr/academie/projet-academique/default.cfm>

# AU NIVEAU ACADÉMIQUE

## Projet académique 2017-2020

Le projet académique 2017-2020 s'oriente vers 3 axes qui se feront écho de ces orientations concernant les BEP :

- **promouvoir et mettre en oeuvre une École inclusive et juste,**
- promouvoir et mettre en oeuvre une École exigeante et ambitieuse,
- promouvoir et mettre en oeuvre une École performante.

# **LA DÉFINITION DES BEP EN FRANCE**

Ainsi, en France, sont définis comme élèves à BEP :

*Enfants handicapés (physiques, sensoriels, mentaux)*

*Enfants en difficulté scolaire grave et durable*

*Enfants en situation familiale ou sociale difficile.*

*Enfants intellectuellement précoces .*

*Enfants nouvellement arrivés en France. (ENAF)*

*Enfants malades .*

*Enfants du voyage.*

*Enfants mineurs en milieu carcéral*

Source : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/thema/special/enseignementspecial.pdf>